



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

FONDATION AULAGNIER

EHPAD Les Marronniers

N° Spécial

19 août 2022

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**N° Spécial FONDATION AULAGNIER et
EHPAD Les Marronniers du 19 août 2022**

SOMMAIRE

Décision	Date	FONDATION AULAGNIER EHPAD Les Marronniers	Page
N° 2022-64	04.07.2022	Arrêté portant délégation de signature à Madame Bouchra HADDOUCH, Attachée d'Administration Hospitalière	3

DECISION N° 2022-64
Portant délégation de signature

Vu le code de l'action sociale et familles, article L.315-17 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, article D.315-67 et suivants

Vu l'arrêté du 20 avril 2018 de nomination de Madame Emmanuelle GARD en qualité de Directeur de la Direction Commune entre les établissements : Fondation Aulagnier à Asnières-sur-Seine et EHPAD Les Marronniers à Levallois Perret à compter du 1er avril 2018.

DECIDE

Article 1 : Délégation est donnée à Madame Bouchra HADDOUCH, Attaché d'Administration Hospitalière, à l'effet de signer, au nom du Directeur de la Direction commune entre la Fondation Aulagnier à Asnières-sur-Seine et EHPAD Les Marronniers à Levallois Perret :

- Les documents désignés en annexe.

Article 2 : La signature du délégataire visé à l'article 1 doit être précédée de la mention « pour le Directeur et par délégation » suivie du grade et des fonctions du signataire. Le prénom et le nom dactylographiés du signataire devront suivre sa signature.

Article 3 : Le délégataire doit rendre compte des actes pris dans l'exercice de cette délégation au déléguant, dans les plus brefs délais.

Article 4 : La présente délégation sera notifiée à l'intéressé. Elle sera portée à la connaissance des Conseils d'administration et des comptables de chaque établissement.

Article 5 : Une information concernant cette délégation de signature est portée à l'Agence Régionale de Santé et aux tiers par affichage au sein de l'établissement.

Article 6 : Cette délégation de signature peut être dénoncée à tout moment, sans préavis.

Article 7 : La présente décision prend effet au 4 juillet 2022, sera affichée et portée à la connaissance du Conseil de surveillance.

Fait à Asnières-sur-Seine, le 04 juillet 2022

Le Directeur délégant

GARD Emmanuelle

Signé

Signature

Le délégataire

Bouchra HADDOUCH

Signé

Signature

LISTING DE DELEGATION DE SIGNATURE POUR B.HADDOUCH

CHAMPS DE COMPETENCE	TYPE DE DECISION	M. PREVOT	B.HADDOUCH
CONTRACTUELS	CONTRAT DE TRAVAIL :		
	CDI	X	
	CDD, vacataires		X
PAIE	ATTRIBUTION ARE	X	
	PAIE	X	
	TEMPS PARTIELS		X
	ATTRIBUTIONS INDEMNITES DIVERSES		X
	PRIMES DE TECHNICITE	X	
	INDEMNITES IFTS	X	
CARRIERE	AVANCEMENT ECHELON		X
	AVANCEMENT GRADE	X	
	REVISION DE NOTE	X	
	MISE EN STAGE	X	
	TITULARISATION	X	
	RETRAITE	X	
	LICENCIEMENT	X	
	CONVENTION MISE A DISPO	X	
ABSENTEISME	0 TRAITEMENT		X
	ACCIDENT DE TRAVAIL ET MO		X
	ATTRIBUTION CLM CLD		X
	CONTROLES MEDICAUX ET EXPERTISE		X
DISCIPLINE	RAPPEL A L'ORDRE	X	
	LANCEMENT ET CONVOCATION CONSEIL	X	
	SANCTION DISCIPLINAIRE	X	
POSITIONS STATUTAIRES	CONGES PARENTAL		X
	DETACHEMENT		X
	DISPONIBILITES		X
	REINTEGRATIONS		X
DIVERS	CONVENTIONS DE STAGES		X
	FORMATION (placement en position)		X
	FRAIS DE FORMATION		X
	ATTESTATIONS		X
	COURRIERS DIVERS		X

DEMANDES EXTERIEURES AU FONCTIONNEMENT RESSOURCES HUMAINES

ASTREINTES	Tout acte de la gestion courante au regard du tableau des gardes administratives		X
	Tout acte de la gestion de l'urgence au regard du tableau des gardes administratives		X

NOTES D'INFORMATIONS ET NOTES DE SERVICE

NOTES	NOTE D'INFORMATION		X
	NOTE DE SERVICE	X	

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>